

COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Convocation le : 24 janvier 2022

Affichage le : 1^{er} février 2022

Mmes & Mrs Stéphane JAILLET - Pascal GAGUIN – Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Vanessa DAUJEAN – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Didier GAULT – Monique SANGOY - Thierry VERGNAUD –

Excusés : Sylvia ROUSSET - Nathalie BUSSET – Gaël LAPALUS –

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, rappelle le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2021 dont chacun a pris connaissance. Le Compte-rendu de la séance du lundi 20 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Madame Laurence JOUSSEAU, 4^{ème} Adjointe au Maire, est nommée secrétaire de séance.

1) – P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dernières réunions qui ont eu lieu et précise que l'adoption est prévue en 2023 si le planning est respecté.

Trois réunions publiques sont prévues pour présentation du volet réglementaire : zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation... :

MERCREDI 09 FEVRIER 2022 à VIRE (Salle des fêtes) de 18 h 30 à 20 h 00

MARDI 22 FEVRIER 2022 à LUGNY (Salle événementielle) de 18 h 30 à 20 h 00

MERCREDI 23 FEVRIER à TOURNUS (Salle 15 Palais de Justice) de 18 h 30 à 20 h 00

2) – Travaux logement de l'ancienne POSTE – Dossier D.E.T.R. (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) -

Monsieur le Maire rappelle l'estimation de Madame RATTEZ, architecte concernant les travaux d'aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans le bâtiment communal de l'ancienne Poste d'un montant global de 48 900 € HT dont la réalisation est programmée sur le budget 2022.

Estimation à laquelle il faut rajouter :

Le coût des honoraires de l'architecte : 4 200 € HT soit 4 620 € TTC

Le coût du contrôle amiante et plomb du bâtiment : 700 € HT soit 840 € TTC

Le coût de la mission CSPS (Sécurité Travaux) : 1 450 € HT soit 1 740 € TTC

Le montant global de l'opération est fixé à 55 250 € HT soit 60 990 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle le dossier déposé auprès du Département dans le cadre de l'Appel à Projet Départemental pour une subvention possible de 13 813 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite l'inscription de ces travaux dans le cadre du programme de subvention D.E.T.R. 2022 pour une subvention possible de 4 638 €.

Monsieur le Maire précise que la consultation est actuellement en-cours sur la plateforme e-bourgogne (www.ternum-bfc.fr), les entreprises ont jusqu'au MERCREDI 16 FEVRIER à 12 h 00 pour déposer leurs offres. Le planning des travaux est prévu sur 4 mois à partir du mois d'avril 2022.

3) – Avenant à la Convention S.C.I.A.D.S. (Service Commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols)

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant n° 1 du SCIADS dont l'objectif est de définir les modalités de transmission des demandes d'autorisation d'urbanisme dématérialisée entre les communes membres du SCIADS et le SCIADS.

En effet la loi ELAN – n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 impose aux communes de se doter d'une télé procédure spécifique pour recevoir sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme à partir du 1^{er} janvier 2022.

Dans un premier temps, en attendant la mise en œuvre d'un guichet unique mutualisé à l'échelle du SCIADS de la Communauté de Communes, les dossiers d'urbanisme qui seront transmis à la commune par voie dématérialisée devront être transmis au SCIADS sous 8 jours en format papier.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant.

4) – Courrier de Madame MICHAUD Marie-Thérèse -

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame MICHAUD Marie-Thérèse concernant le fossé du réseau d'eaux pluviales qui longe sa parcelle au Sud et dont le bornage de sa parcelle a fait apparaître qu'il était situé sur sa propriété. Madame MICHAUD Marie-Thérèse souhaitant vendre sa parcelle demande la réalisation d'un busage du fossé afin de clore sa propriété.

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, responsable de la commission voirie, s'est rendu sur place. Il présente le devis établi par l'entreprise ETS de Viré pour la réalisation du busage du fossé d'un montant de 6 088 € HT soit 7 305.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir cette dépense sur le prochain budget communal en fonction des capacités d'investissement envisageables. Ces travaux ne pourront se réaliser qu'après le vote du budget fin mars.

5) – Travaux –

❖ Voirie

Monsieur Robert BARRAUD, 3^{ème} Adjoint au Maire, présente les devis réalisés par l'entreprise ETS de VIRE pour les travaux de voirie :

- Empierrement d'un chemin dans les vignes en prolongement de la rue des Tilleuls au hameau de Bassy : 11 770.40 € HT soit 14 124.48 € TTC
- Pose d'un tuyau diamètre 400 vers le dépôt de l'entreprise BLANC BOIS SERVICES au hameau de Bassy : 6 800.40 € HT soit 8 160.48 € TTC

La commission voirie étudiera le devis pour le chemin situé en prolongement de la rue des Tilleuls pour une solution plus simple et moins coûteuse étant donné qu'il s'agit d'un chemin peu emprunté. Le Conseil Municipal inscrira au budget communal les dépenses en fonction des priorités et des crédits disponibles.

Madame Jacqueline PIRON fait part de la chute d'une pierre le long du toit de l'Eglise (corbeau vers le chœur classé du XIIe, côté rue de l'Eglise).

❖ Bâtiments

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le devis réalisé par l'entreprise OH MY STORES située à FEILLENS pour le remplacement ou la réparation des stores de l'école (salle d'évolution, 2 salles de classes, bureau direction) dont le montant s'élève à 7 540.68 € HT soit 9 048.82 € TTC.

En fonction des priorités et des crédits disponibles, les travaux seront inscrits au prochain budget.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, précise :

- Le store de l'épicerie a été changé.
- Monsieur BARRAUD Jean-Louis a été relancé pour l'installation des stores à la salle des fêtes.
- L'entreprise DB ENTREPRISE doit intervenir début février à l'immeuble GUILLEMAUD pour l'installation des systèmes antitartres.

Mesdames ROUSSET Sylvia et Laurence JOUSSEAU, Adjointes au Maire, ont demandé des devis pour le nettoyage (décapage) des sols du Foyer Rural (hormis le parquet). Madame Laurence JOUSSEAU, 4^{ème} Adjointe au Maire, présente les devis :

- Entreprise PROPNET 71000 SANCE pour un montant de 430.00 € HT avec en option la désinfection des sanitaires au prix de 45.00 €
- Entreprise L'ENTRETIEN 71850 CHARNAY LES MACON pour un montant de 1 520.00 € HT comprenant la vitrerie et proposant deux plus-values pour la métallisation de la grande salle à 750 € HT et de la petite salle 495 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise PROPNET.

6) – Secrétariat de mairie -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à jour du devis de XEFI 71850 CHARNAY LES MACON pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie dont le montant s'élève à 1 438.74 € HT soit 1 726.48 € TTC. Monsieur le Maire précise qu'un devis a été demandé à BERGER LEVRAULT pour le transfert des progiciels (compta, élection...), le coût s'élève à 367.50 € HT soit 441.00 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra prévoir l'achat d'un siège de bureau.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ces devis ainsi que pour l'achat d'un siège de bureau.

7) – INSEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de l'INSEE indiquant la population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022, soit 598 habitants.

Monsieur le Maire précise que la population a baissé d'après le dernier recensement de la population effectué en 2020 mais que la plupart des maisons qui étaient en vente à l'époque ont depuis trouvé acquéreur ce qui a permis de retrouver de nouveaux habitants.

Monsieur le Maire précise qu'une enquête statistique sur les ressources et conditions de vie des ménages 2022 sera réalisée par l'INSEE de février à avril 2022. Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Les ménages qui seront enquêtés, seront interrogés par un enquêteur de l'INSEE muni d'une carte officielle. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur. L'enquête se déroulera en face-à-face ou par téléphone avec l'enquêteur.

8) – Questions diverses

✓ Colis des Anciens

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements reçus des Scisséens concernant les colis distribués.

Monsieur le Maire fait part du courrier de félicitations et remerciements reçu de Monsieur Benjamin DIRX, Député de la 1^{ère} Circonscription de Saône et Loire, pour le maintien de cette action de solidarité auprès des aînés, synonyme de maintien du lien social et de lutte contre l'isolement.

✓ Naissances 2021

Madame Laurence JOUSSEAU, 4^{ème} Adjointe au Maire, fait part des remerciements des parents à la suite de la remise des bouquets de fleurs aux mamans des enfants nés en 2021.

✓ Amicale du Don du Sang

Monsieur le Maire fait part de la carte de vœux reçue de l'association et des remerciements pour la subvention versée.

✓ **Les Compagnons du Devoir et du Tour de France**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu concernant l'organisation des journées PORTES OUVERTES sur le thème « Formez-vous autrement » des Compagnons du Devoir qui auront lieu les 11 et 12 mars 2022.

✓ **Jeunes Agriculteurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu des Jeunes Agriculteurs de Saône et Loire concernant l'organisation de la Fête Départementale de l'Agriculture 2022 qui se déroulera du 13 au 14 août à MONTBELLET sollicitant un soutien d'ordre matériel (prêt de table, banc, barnum...) et/ou financier. Le Conseil Municipal décide de rencontrer les Jeunes Agriculteurs du secteur afin de connaître leurs besoins.

✓ **Secours Populaire Français**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu du Secours Populaire Français sollicitant une subvention pour 2022. Une subvention de 100 € a été versée en 2021.

✓ **Pompiers**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de démission reçu de Madame LETHENET Marie après 13 années passées au sein de la Compagnie. Monsieur le Maire précise qu'elle a été la première femme pompier de la Compagnie.

✓ **SIVOM du Mâconnais**

Monsieur le Maire présente le dernier compte-rendu de la réunion du SIVOM qui a eu lieu le 16 décembre 2021. Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, Président du SIVOM informe le Conseil Municipal des travaux qui vont débuter prochainement entre Bissy la Maconnaise et LUGNY ainsi que vers la Cave Coopérative de LUGNY. Un exemplaire du compte-rendu a été remis à chaque conseiller.

Monsieur Pascal GAGUIN, 1^{er} Adjoint au Maire, évoque l'étude pour l'assainissement au hameau de La Verzée à la suite de plusieurs demandes d'habitants du hameau. Monsieur BARRAUD Robert, 3^{ème} Adjoint au Maire, Président du SIVOM, précise que le schéma directeur se relance en 2023 et qu'il n'y aura rien de possible d'ici là.

✓ **Réseau de Santé des 3 Rivières**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu concernant l'adhésion à l'association par le règlement de la cotisation annuelle fixée à 12 € pour l'année 2022. Le Conseil Municipal accepte de régler la cotisation annuelle.

✓ **CAVEAU « le Vieux Logis »**

Monsieur le Maire rappelle la candidature d'une personne pour la reprise du Caveau l'année dernière et informe le Conseil Municipal de sa récente rétractation. Le Conseil Municipal prend acte et regrette cette décision soudaine.

La séance est levée à 22 H 00.